



[Question] garde d enfant / ex mari reconnu coupable d act pédoph

Par Orangestar

Bonjour je vous écris pour poser cette question simple,

Une proche à moi cherche à savoir si son ex-mari reconnu coupable au États-Unis d'act en rapport avec la pédophilie (détention de contenu etc...)

Peut prétendre en France à la garde leur petite fille de deux ans ?

Celui-ci est reconnu coupable et a fui les États-Unis sans avoir purgé toute sa peine. Nous avons les documents le prouvant.

Je vous remercie, bonne journée

Par chance

la réponse est non

Par Orangestar

Pouvez-vous développer et me fournir un lien vers un article ou quelque chose? La condamnation a eu lieu aux États-Unis en 2015

Par chance

pour demander la garde de l'enfant, le père doit en faire la demande auprès du JAF qui veille aux intérêts de l'enfant. La mère ou la famille peut aussi saisir le juge pour l'informer de la condamnation du père aux États-Unis pour détention de photos pédophiles

"En France, un homme a été condamné pour détention d'images pédophiles, au sud de N..."

Jeudi 5 septembre, un habitant de B... a été condamné par le tribunal correctionnel de N... à six mois de prison avec sursis pour la détention d'images pédophiles, en 2017."